

Les Avantages

- Méthode évolutive et adaptable à tous types de projets.
- Rend accessibles et concrets les principes de développement durable appliqués aux aménagements urbains.

Pour les aménageurs (Elus, Directions Générales...)

- Cette méthode est un véritable **outil d'aide à la décision** et un **outil efficace de communication** envers la population.

Pour les AMO, les Conseils, ...

- C'est un **outil** qui est **également efficace** en phase pré-opérationnelle **pour des évaluations préalables ou des définitions de programme**.
- C'est un outil d'évaluation continue permettant de mesurer l'écart entre l'intention et la réalisation.

Contacts

Jean-Marc Bouillon

tél. : 04 37 72 43 46
e-mail : jean-marc.bouillon@egis.fr

Olivier Lespingal

tél. : 05 62 18 18 64
e-mail : olivier.lespingal@egis.fr

Exemples de cibles

Tenir compte du génie du lieu

- Réemployer, valoriser l'existant : matériaux, structure de chaussée, mobilier urbain, éclairage public, végétaux.
- Valoriser, optimiser les équipements et les réseaux.

Solidarité entre les générations :

- Concevoir pour une utilisation économe de l'espace et de l'énergie pour les générations futures.
- Créer des lieux de contact entre les générations sur les espaces publics.

Préserver les ressources et le vivant :

- Mener une réflexion sur l'artificialisation des sols, limiter l'imperméabilisation, réduire les vitesses d'écoulement des eaux pluviales, limiter les impacts sur le milieu naturel.

Limiter l'usage de la voiture au profit des modes alternatifs de déplacement :

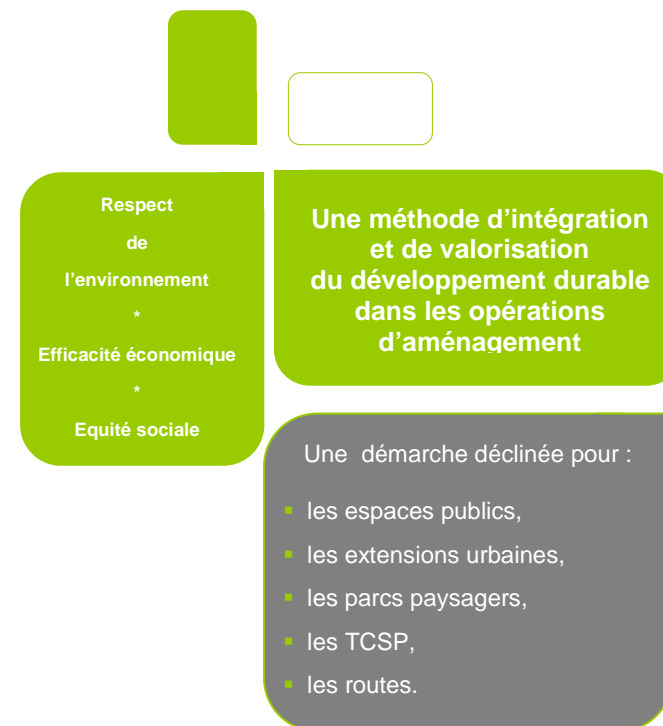
- Organiser le partage de l'espace (voie dédiée à un seul usage, voie multi-usages – piétons, cycles, rollers).
- Densifier l'urbanisation autour des TCSP et favoriser l'accessibilité modes doux et PMR aux stations.

Un projet avec la population et les élus

- Définir le mode de participation de la population et des acteurs au projet.
- Prendre en compte l'identité et l'historique des lieux : connaissance approfondie des lieux et usages, adresse, appropriation des lieux par la population.

Ou :

Comment intégrer et valoriser les 3 aspects du développement durable de la conception à la réalisation d'un projet ?



■ But de la démarche

Aider le maître d'ouvrage à réaliser un aménagement en définissant des critères de développement durable à tous les stades de la réalisation du projet.

- ▶ Fournir un **outil de pilotage** et d'aide à la décision pour atteindre des objectifs ciblés en matière de développement durable.
- ▶ Donner une **représentation concrète**, simple et imagée à des principes souvent abstraits en ce qui concerne l'aménagement urbain.
- ▶ Mesurer, **évaluer** un projet et **agir sur les aspects développement durable** tout au long du déroulement de l'opération.
- ▶ Inscrire le projet dans une démarche **d'amélioration continue** grâce au **système d'évaluation** à chaque étape du projet.

■ Moyens mis en œuvre

- Mise en place d'une **méthodologie** développée en interne :
 - en accord avec les objectifs nationaux et permettant d'anticiper la nouvelle norme AFAQ-AFNOR, 1000NR,
 - à partir de la mise en relation d'un référentiel existant (celui utilisé pour les agendas 21 et les projets territoriaux) et d'un mode de représentation (grille RST₀₂ du CERTU)
- **Formation**, à l'application de la méthode tout au long du projet, d'équipes pluridisciplinaires ambassadrices auprès des donneurs d'ordres.
- Création de **cellule d'audit** composée d'auditeurs professionnels choisis parmi 6 profils : architecte, urbaniste, environnementaliste, paysagiste, sociologue, ingénieur.

■ Déroulement de la démarche

Une équipe pluridisciplinaire est constituée afin de mener à bien la démarche qui se décline en 5 étapes successives :

1

Présentation des **cibles** adaptées au projet à l'aide d'une grille d'analyse et de définition des cibles atteignables.

2

Diagnostic et rapport de synthèse.

3

Tracé de l'**empreinte** développement durable du **projet**.

4

Phase de production et organisation de la **revue de projet** développement durable à toutes les étapes clés (fin AVP, PRO, DET).

5

Définition de l'**empreinte** développement durable de la **réalisation**.

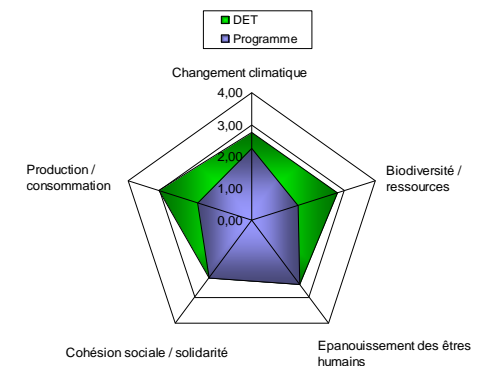
La démarche peut se décliner en missions « types » et en missions « sur mesure ».

Les 5 finalités de la démarche :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations
- des dynamiques de développement respectant des modes de production et de consommation responsables

Les 5 éléments de la démarche :

- une stratégie d'amélioration continue
- la participation de la population et des acteurs
- la recherche d'une transversalité
- l'organisation du pilotage
- l'évaluation



Exemple de progression de l'empreinte développement durable entre le préprogramme et la réalisation finale.